Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017

Samedi 7 octobre 2017, 10h00, Gland

1. *Liste de présence*

Une chambrée très comparable à l'an passé : le passage à l'automne n'a pas freiné la participation. Sont présents 71 cotisants, ainsi qu'environ 50 sympathisants non votants, 17 cotisants ont envoyé une procuration et 48 autres ont demandé que l'on excuse leur absence.

2. *Assemblée générale ordinaire*

2.1. Procès-verbal de l'AGO de l'an passé : Disponible sur notre site à la date du 19 juin 2016, il ne fait l'objet d'aucune remarque ou question

2.2. Rapport du comité pour l'exercice 2016/2017 : Ce rapport est centré sur le concept du NEGAWATHEURE : ces kWh que l'on ne consomme pas. Basé sur des exemples précis-mais anonymes-d 'un audit de la Cour des Comptes, il chiffre à 25,2 centimes, dont 19 ct après subventions et déductions d'impôts, le kWh épargné grâce à des mesures d'isolation et à 24,8 (18,3 ct à notre charge) celui qui est économisé par l'installation d'une PAC Sol/eau. Sachant que le kWh prélevé sur le réseau nous coûte entre 15 et 25,6 ct selon l'endroit, à chacun de voir ce qui est « économiquement supportable ». Le président tient le fichier de ces calculs à la disposition de tout intéressé.

Comptes au 30 avril 2017 : Nous n'avons pas dépensé cette année plus que ce que nous avons encaissé. De ce côté-ci, la baisse de la cotisation de CHF 50 à 30 s'est combinée à une diminution du nombre de cotisants (env. 900 pour tout 2017). De ce côté-là, les dépenses : CHF 30'000 pour fournir l'information via internet, des courriers et des séances. Dépensés aussi CHF 7'000 pour obtenir des informations : essentiellement cette année sur la rentabilité des batteries d'accumulation pour photovoltaïque (6x CHF 1'000, comme décidé l'an passé en Assemblée générale). Le solde au CCP a légèrement augmenté à CHF 120'000 et notre « trésor de guerre » demeure inchangé à CHF 114'000.

Le vérificateur des comptes Eric Daellenbach lit son rapport, recommande l'acceptation de ces comptes et souhaite que notre avocat explicite davantage sa facture. Le président répond que par contre les avis reçus sont très bien documentés.

L'assemblée suit ses recommandations sans aucune opposition ou abstention, donne décharge au comité et remercie le vérificateur des comptes.

2.3. Nominations au comité et désignation du réviseur de comptes : Le président rappelle que tout intéressé est le bienvenu au sein du comité, la régularisation se fait lors de l'AGO suivante : les 7 membres actuels du comité Vaud, les 4 du comité SEIC/Gland, de même que le comité Fribourg sont fidèles au poste et remerciés collectivement. A ce propos, le président signale que le feu reprend à Fribourg : des malintentionnés à notre égard ont remis la compresse. Le président rappelle aussi le rôle important du cercle consultatif d'experts (O. Feller, C. de Reyff, G.-P. Bolay et Jef Dupont).

Le vérificateur des comptes est tacitement reconduit dans ses fonctions.

2.4. Cotisations 2018 : Elle est maintenue à CHF 30.-

2.5. Opération « batteries pour photovoltaïque » : En décidant l'an passé de s'intéresser aux batteries de stockage pour le courant photovoltaïque, votre comité a été précurseur. La veille de notre Assemblée Générale 2017, la FAO a publié l'annonce que le gouvernement vaudois soutiendra l'achat de telles batteries. Plus d'information et de conseils seront donnés bientôt par une lettre d'information.

3. Analyse de la LEne

La partie « officielle » a duré cette fois près de 40 minutes, mais laisse plein de temps au forum consacré à l'analyse de quelques dispositions et principes de la nouvelle loi fédérale sur l'Energie (LEne) qui entre en vigueur le 1 janvier qui arrive.

Les supports de tous les points exposés sont disponibles sur notre site à la date du 15 octobre 2017.

J.-P. Mérot ouvre ce forum en faisant ressortir quelques points essentiels, à ses yeux, de cette nouvelle loi qui a passé en mai 2017 le cap du référendum.

a) La sortie progressive du nucléaire est ancrée et le premier pas sera franchi par Mühleberg qui sera débranchée à fin 2019.

b) Les objectifs pour 2035, pardon, les « valeurs indicatives », sont de réduire la consommation totale d'énergie finale par habitant de 43%. A fin 2015, 14%, soit un tiers du but visé, est atteint : il s'agit donc d'accélérer un peu le rythme pour les 20 ans nous séparant de l'échéance.

c) Cette loi est pro-électricité puisqu'elle accepte que, dans la consommation finale, l'électricité, ou plutôt le total de toutes les électricités : hydraulique, nucléaire, renouvelable, ne baisse que de 13% (dont 9,6% atteints en 2015). Ce qui n'empêche pas

certains de vouloir faire de la place à l'électricité pour les voitures, les vélos et les PAC en faisant remplacer (« assainir », disent-ils !) les chauffages électriques.

d) Cette loi entend aussi développer l'utilisation des énergies renouvelables : les traditionnelles (bois, chaleur à distance, biogaz) et celles que l'on nomme « emprunts à l'environnement ». Il s'agit de la chaleur mobilisée, sans intérêts à payer ni remboursement à prévoir, via les panneaux solaires thermiques et les pompes à chaleur PAC.

Avec ces ingrédients, la consommation d'énergies fossiles devrait diminuer à l'horizon 2035 de 68%, voire même de 75% si le développement de ces 2 formes d'énergie renouvelable est plus rapide. C'est cela l'effet pervers des énergies empruntées à l'environnement. Les objectifs auraient dû être calculés sur l'énergie achetée, excluant l'énergie empruntée.

Olivier Feller, Conseiller National, refait le cheminement de cette loi, essaie de nous rassurer en rappelant que, dans cette loi, les chauffages électriques sont à peine mentionnés et que le Conseil des Etats a balayé la fameuse motion 12-3340. Si le législateur veut garantir, selon l'art. 1.1, un approvisionnement énergétique « suffisant, diversifié, sûr, économique et soucieux de l'environnement », nous ne devrions pas être en première ligne de mire. Mais tout le monde est-il au diapason dans les services cantonaux ?

Jean-Léon Blanc, qui depuis qu'il a quitté la syndicature de Crans-près-Céligny, un fameux nid de chauffages électriques (26,6%) suit nos activités de plus près, témoigne du peu de latitude dont disposent les élus locaux.

Tous deux répondent à une rafale de questions ou d'observations que je ne peux pas toutes citer. Sauf le cri d'alarme de J.-F. Dupont pour préserver notre électricité hydraulique. Le lendemain, le Matin Dimanche revient sur le problème Alpiq.

En conclusion : nous devons nous battre, non pas contre des lois qui seraient « mauvaises », mais contre de mauvaises interprétations de ces lois.

Les discussions ont continué en buvant du Mani de Dully et en grignotant au soleil une pizza au feu de bois (écologie oblige).

J.-P. Mérot, auteur du procès-verbal